

DECISION MUNICIPALE n°D20250729-091

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du lundi 1 ^{er} septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Un temps pour soi	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil des activités organisées par l'association Un Temps pour soi, 2 Rue du Mas Rouge, 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil des activités organisées par l'association Un Temps pour soi dans les salles du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Les salles du Centre Culturel ne seront pas disponibles pendant les vacances d'hiver, du samedi 7 au dimanche 15 février 2026.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 29 juillet 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

 **Christophe ARFEUILLÈRE**